

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2020

210x20

REMBOURSEMENT DES DROITS D'ENTREE DES SPECTACLES ANNULES SUR NOVEMBRE ET DECEMBRE 2020 EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

La délibération 139x15 du 29 juin 2015 fixe les tarifs des droits d'entrée aux spectacles.

Suite aux décrets du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les salles de spectacles sont fermées et certains spectacles sont d'ores et déjà annulés notamment « Seuls les arbres » du 20 novembre 2020 et « La Gloire de mon père » du 24 novembre 2020.

Il est précisé que les recettes des spectacles concernés n'ont pas encore été déposées à la perception.

De ce fait, pour faciliter le remboursement aux usagers, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le régisseur des recettes billetterie à procéder directement aux remboursements annexés par virement bancaire via PayBox (solution de paiement en ligne) ou par espèces selon le mode de règlement utilisé par les clients.
Les remboursements figureront dans les bordereaux de recettes de billetterie.

Il est précisé que cette délibération concerne, à ce jour, les recettes des spectacles « Seuls les arbres » du 20 novembre 2020 et « La Gloire de mon père » du 24 novembre 2020.
Dans le cas où le décret sus-cité ou tout autre arrêté préfectoral ou municipal en vigueur à la mi-décembre 2020 ne permettrait pas la tenue du spectacle « Peau d'âne » du 22 décembre 2020, le régisseur des recettes billetterie serait autorisé, de la même façon, à procéder aux remboursements.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

Vu l'avis favorable de la commission Animation du Territoire,

- DÉCIDE le remboursement des droits d'entrée aux spectacles annulés en raison de la crise sanitaire aux usagers
- AUTORISE le régisseur des recettes billetterie à procéder aux remboursements

- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Novembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI